



CONTRAT DE SAILLIE EN SEMENCE CONGEELEE

Canturano

Cocktail de Talma

Kapitol d'Argonne

Qoud'Coeur de la Loge

Date :

Etalon* : *Opium de Talma*

* Entourer l'étalon choisi

VENDEUR

Danielle PRAT
Natéré Tiaré 98890 Paita
E-mail : importcheval@lagoon.nc
Pour FRANCE ETALONS

ACHETEUR

Nom :

Tel :

E-mail :

Conditions de vente

1^{ère} Fraction : réservation (*non reportable*) règlement joint : **50.000 Frs**

2^{ème} Fraction : Solde (payable à la naissance d'un poulain viable à 48 heures) :

Conditions d'utilisation

1/ La saillie est réservée pour la jument

N° Origines

La jument sera inséminée en **IAC** dans le centre de

2/ Le prix de saillie correspond comprend l'utilisation de **12 paillettes** de semence congelée. Les paillettes non utilisées restent la propriété du Vendeur.

3/ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

4/ Un certificat vétérinaire, attestant que la jument est en bonne santé gynécologique et apte à la reproduction, devra être fourni au vendeur avant la première insémination.

5/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du chèque d'acompte.

6/ Ce contrat est valable pour la saison de monte 2025 / 2026. Si la jument n'est pas inséminée lors de cette saison, le contrat pourra être prolongé d'un an, le montant du solde est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse, selon le tarif en cour chez FRANCE ETALONS.

Fait le, en 2 exemplaires originaux, à

Le représentant du Vendeur

L'acheteur